



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers

Question écrite n° 2632

Texte de la question

M Roland Huguet attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le probleme particulierement difficile de l'accueil des malades comateux chroniques, en France en general et dans le Pas-de-Calais en particulier. Lors d'une precedente reponse datee du 8 decembre 1986, le ministere indiquait la mise a l'etude de ce probleme en vue de dispositions a prendre. Il lui demande donc les mesures prises ou envisagees pour ameliorer, en France, et dans le Pas-de-Calais notamment, l'accueil des malades comateux chroniques.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des malades comateux chroniques declares en etat neuro-vegetatif n'a pas echappe aux services de mon departement. Selon les renseignements recueillis sur l'ensemble des malades en etat neuro-vegetatif persistant, aux environs d'un millier, ceux-ci sont effectivement pris en charge dans des services hospitaliers tres divers : reanimation, medecine, moyen et long sejour, hopitaux locaux Ils sont parfois accueillis dans des etablissements medico-sociaux : maison de retraite, maison d'accueil specialisee. Les conditions de leur placement dans des etablissements adaptes et selon des modalites appropriees au sein de groupes de travail. Elles portent notamment sur les aménagements a apporter aux structures sanitaires existantes qui prennent en charge ces malades en dehors des seuls services de soins actifs, mais sans creer pour autant des structures specifiques nouvelles. Pour remedier aux difficultes que rencontrent les familles, il importe au prealable d'assurer, en etroite concertation avec les organismes de securite sociale, des conditions materielles et financieres d'accessibilite et d'hebergement plus satisfaisantes que celles qui sont offertes actuellement dans ces etablissements d'accueil. A cet egard, le probleme que peut connaitre le departement du Pas-de-Calais n'est pas separable du probleme au niveau national et ils devraient etre resolus prochainement dans un cadre identique.

Données clés

Auteur : [M. Huguet Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2632

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2578